



## Démission et préavis

-----  
Par Nao

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI mais je cherche un autre emploi et compte donc démissionner.

Nous devons déjà poser nos vacances d'été dans notre service.

J'ai un préavis de 2 mois.

D'après les recherches que j'ai fait, si les congés sont validés par l'employeur, le préavis est rallongé.

Ma question est la suivante, si ma démission est notifiée à mon employeur en Avril et les vacances ont été posés pour juillet ou août, dois-je obligatoirement quitter l'entreprise après juillet ou août ?

Ou le préavis de deux mois ayant été fait avant les vacances, je pourrai partir au terme des deux mois?

Merci par avance pour votre aide.

Cordialement

-----  
Par janus2

Bonjour,

Si votre préavis se termine avant le début des congés, ceux-ci n'ont pas d'importance et il vous seront payés avec le solde de tout compte.

C'est seulement si les congés tombent pendant le préavis qu'ils en repoussent d'autant le terme.

-----  
Par Nao

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour.

Cordialement